

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 03 FEVRIER 2023**

Nombre de membres

en exercice	38
présents	24
absents ayant donné pouvoir ou procuration	10
Absents	4
Votants	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

27 janvier 2023

Date d'affichage

7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Josette FERRARRI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Xavier LUCIANI, Marie Toussainte SISTI à Angèle MANFREDI, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, Jean Jacques FRATICELLI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Jean Noël PROFIZI à Esteban SALDANA, Jean Marc PINELLI à Marlène GIUDICELLI, Philippe GIOVANNI à Stella MORACCHINI.

Absents : Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Jacques BARTOLI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI

**Délibération n°0623 Objet : Demande de financement pour l'acquisition d'une structure modulaire préfabriquée et vestiaires à destination des locaux techniques d'Agnatellu (agents de collecte).**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose au Conseil Communautaire qu'il conviendrait de procéder à l'acquisition d'une structure modulaire préfabriquée type monobloc, isolé, équipée d'une climatisation et de vestiaires préfabriqués destinés aux agents de collecte pour le hangar technique de regroupement d'Agnatellu.

L'estimation de cette acquisition s'élève à 13 200 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

- 70% Collectivité de Corse (DQ) soit ..... 9 240 €
- 30% Communauté de Communes soit .....3 960 €

**Le Conseil Communautaire,**

A l'unanimité des membres présents,

**-Approuve** l'acquisition du matériel précité

**-Adopte** le plan de financement précité ;

**-Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire;

**-Autorise** Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Philippe VITTORI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

Le 1<sup>ER</sup> Vice-Président Philippe  
VITTORI